

Communication N° 16 - 2011 au Conseil communal

Séance du 22 juin 2011

La Ville de Pully reçoit une importante contribution de soutien de l'Office fédéral de l'énergie dans le cadre des mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Confédération utilise l'appel d'offres pour encourager des projets et des programmes visant à promouvoir l'efficacité dans le domaine de l'électricité et contribuant à réduire au meilleur coût possible la consommation d'électricité dans l'industrie, les services et les ménages.

La sélection des propositions reçues par voie d'appel d'offres se fait dans le cadre d'une procédure d'adjudication au plus offrant, à savoir les projets ou programmes présentant le meilleur rapport coûts-efficacité, c'est-à-dire permettant d'économiser le kilowattheure (ci-après kWh) au meilleur prix.

Grâce à un travail de qualité de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI), le projet soumis par la Ville de Pully, prévoyant la mise en place accélérée, en deux ans, de deux mesures importantes de réduction de la consommation de l'éclairage public, a été retenu.

En l'absence de subventionnement, ces mesures, prévues par le Plan directeur d'éclairage public de Pully (ci-après PDEP) (finalisé en 2010), seraient mises en place en 10 ans.

La première mesure consiste à adapter au niveau des normes l'éclairage sur les axes routiers, en particulier dans les nombreux secteurs passés en zones à modération de trafic au cours de ces cinq dernières années.

La deuxième mesure prévoit le remplacement accéléré de sources de technologie obsolète par des sources performantes, dans des secteurs où le niveau d'éclairage est déjà adapté au niveau de trafic.

Réalisées sur deux ans au lieu de dix, ces deux mesures génèrent 1'635'140 kWh d'économie d'énergie électrique supplémentaire sur dix ans.

Les investissements prévus pour ces deux mesures de réduction de la consommation s'élèvent à CHF 608'855.00 (matériel et main d'œuvre compris). La subvention de l'OFEN s'élevant à CHF 217'115.00, le solde à charge de la Ville de Pully sera de CHF 391'740.00, soit 35% de moins que le coût prévu au budget.

Globalement, l'investissement prévu dans le cadre du PDEP pour la mise en œuvre de dix mesures d'économie d'énergie pour l'éclairage public en dix ans, soit de 2011 à 2021 s'élevait à CHF 1'180'000.00. Il permettra à terme d'économiser près de 621'000 kWh par an.

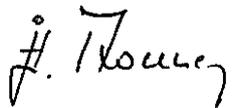
Ainsi la contribution de soutien accordée par l'OFEN vient diminuer de 18% le montant total des investissements prévus pour la mise en œuvre de ces mesures d'optimisation de la consommation de l'éclairage public.

Le Conseil communal sera informé sur tous les détails de la mise en œuvre de ces mesures accélérées de réduction de la consommation d'énergie.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 22 juin 2011

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction des travaux et des services industriels, Jean-François Maire, Conseiller municipal - Laurent Balsiger, chef de service - 021 721 31 11 - dtsi@pully.ch